



# SHOTOKAN KARATE CLUB - BULLETIN D'INSCRIPTION 2019-2020

Renseignements :	Ramon MUNOZ	☎ 06 31 11 30 70	✉ skcpontcharra38@gmail.com	📍 243 avenue de la Treille 38530 Pontcharra
Entraîneur :	Tiphane MUNOZ : 1 <sup>er</sup> Dan - Instructeur Fédéral			
	Lieu :		Gymnase Maurice Cucot 38530 Pontcharra	

## ADHERENT (MERCİ DE REMPLIR LISIBLEMENT)

NOM :	PRENOM :		
Adresse :			
CP :	Ville :		
Né(e) le :	à :		
Nationalité :			
@ mail :			☎ :
Tuteur légal :	NOM :	PRENOM :	

CERTIFICAT MEDICAL\* DELIVRE PAR UN MEDECIN (ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE A LA PRATIQUE DU SPORT) POSTERIEUR AU 01/08/19

## A remplir par le club

Demande de licence effectuée le :	N° licence :
-----------------------------------	--------------

## ADHESION-COTISATION-LICENCE 2019-2020

Vous pouvez régler votre cotisation au comptant (en espèces ou chèque) ou en 2 fois (uniquement par chèques). Dans ce dernier cas, merci de fournir à l'inscription les deux chèques (à l'ordre de « SKC Pontcharra ») des montants indiqués en précisant, au dos de chacun, les nom et prénom de l'adhérent, ainsi que les dates d'encaissement (1er septembre et 1er janvier).  
Tous les montants comprennent le prix de la licence : 37€.

### JE CHOISIS DE REGLER

COMPTANT	<input type="checkbox"/> EN 2 FOIS PAR CHEQUES
<input type="checkbox"/> ESPECES	
<input type="checkbox"/> CHEQUE	

CATEGORIE	OPTION	JOUR	HEURE	PRIX	CHÈQUE
BABY KARATE	<input type="checkbox"/> Baby karaté (3-5 ans) (débutant)	Mercredi	16h15 à 17h	150€	Chèque 1 : 90€ Chèque 2 : 60€
	<input type="checkbox"/> Baby karaté (3-5 ans) (2 <sup>ème</sup> année)	Mercredi	15h30 à 16h15		
ENFANTS	<input type="checkbox"/> Enfants (débutants 6-10 ans)	Lundi et Jeudi	17h30 à 18h30	170€	Chèque 1 : 100€ Chèque 2 : 70€
	<input type="checkbox"/> Enfants (gradés 6-11 ans)	Lundi et Jeudi	18h30 à 19h30		
ADOS	<input type="checkbox"/> Karaté traditionnel	Lundi et Jeudi	19h30 à 21h	220€	Chèque 1 : 130€ Chèque 2 : 90€
ADULTES	<input type="checkbox"/> Karaté traditionnel	Lundi et Jeudi	19h30 à 21h		
	<input type="checkbox"/> Préparations ceintures noires / dan	Vendredi	20h30 à 22h30		
COMPETITEURS	<input type="checkbox"/> Karaté compétiteurs	Samedi	9h00 à 12h00		

## REDUCTIONS (Toute réduction sera soustraite du 2ème chèque, encaissé le 1er janvier)

<input type="checkbox"/> Chèque jeune Isère	<input type="checkbox"/> Aide aux activités mairie de Pontcharra	<input type="checkbox"/> PASS' REGION n°	<input type="checkbox"/> ANCV Sports	
Réduction à partir du 2ème adhérent (même famille, une seule réduction par famille) : 20€				
Réduction en cas d'utilisation de Chèques Découverte 2019 : 5€				
TOTAL				

Je demande au club de me fournir une attestation de paiement (CE, ...)

## DROIT A L'IMAGE

J'autorise le club à faire usage de l'image de l'adhérent (réseaux sociaux, journaux, affiches...) oui  - non

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

**\*Si, au 1<sup>er</sup> novembre 2019, le club n'est pas en possession du certificat médical, l'adhérent ne sera plus admis aux cours de Karaté.**

Toute année débutée au club **est due** par l'adhérent (même si l'option paiement en 2 fois a été choisie). Aucun remboursement ne sera effectué, sauf présentation d'un certificat médical d'incapacité à la pratique du karaté. Si vous décidez de payer en 2 fois, **toute réduction sera soustraite du 2ème chèque encaissé le 1er janvier.**

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles. Les parents ont **l'obligation d'accompagner leurs enfants** jusqu'en salle et ne doivent les laisser qu'en **étant assuré que l'entraîneur est bien présent.**

En aucun cas la responsabilité du club ne pourra être engagé si cette obligation n'est pas respectée.

J'ai lu et pris connaissance des conditions d'adhésion au club SHOTOKAN KARATE CLUB de PONTCHARRA

Date et signature :